

Vivre

à Saint-Just-le-Martel

Bulletin municipal - Février 2025

Une micro-crèche courant 2025

Page 4

Dossier : Dépôts sauvages de déchets

Pages 9-11

Agenda

Page 25



SANI'CHAUFFAGE
Jérôme BOYER

DEPANNAGE-ENTRETIEN SANITAIRE ET CHAUFFAGES

07-82-35-71-76
boyerjerome8093@neuf.fr




AURELIE COIFFURE

MIXTE

Place WOLINSKI
87590 St Just le Martel

05.55.09.20.37



O.A. 1630

Équins, canins, félins, bovins,
ovins, caprins, et NAC

Aude Lacorre
audelacorre@gmail.com
0695880008
@osteau87



Sommaire

Vie Municipale p 4



Dossier : Dépôts sauvages de déchets p 9



Vie Associative p 12



Au fil des jours p 21



Agenda p 25

À votre service p 26



Le Mot du Maire



Chères Martelloises, chers Martellois,

Cette année 2024 a été particulière, notamment au niveau politique en raison de l'instabilité gouvernementale et économique.

Cette situation ne pourra qu'avoir des répercussions sur la vie des communes au niveau de leurs moyens financiers.

Le déficit de la France ne provient pas des communes et collectivités, car leurs budgets sont votés à l'équilibre. Ceux qui l'affirment mentent et n'assument pas leurs responsabilités.

Face à cette situation, il convient de rester optimiste et de tout mettre en œuvre pour rechercher des solutions.

Notre conseil municipal conserve, pour la plupart des projets, son programme de travaux pour 2025, qui sera réalisé si la commune obtient toutes les subventions demandées. Celui-ci comprend :

- L'extension de la maison de santé ;
- La rénovation énergétique de l'école maternelle ;
- L'aménagement de nouveaux parkings à proximité de la place Wolinski pour désengorger son parking actuel ;
- Le lancement de l'opération de rénovation des façades de la rue du 11 novembre ainsi qu'une partie de la rue de la mairie Gérard Vandembroucke ;
- La réfection généralisée de la rue de la mairie Gérard Vandembroucke avec l'obligation de passer en sens unique pour répondre aux nouvelles normes d'accueil des personnes à mobilité réduite et de circulation pour les cyclistes ;
- La création d'une crèche : le permis de construire est déposé par le porteur de projet ;
- L'acquisition de terrains correspondant à l'ancien site du Mazet, la fondation des Apprentis d'Auteuil ayant retiré leur recours juridique contre cette acquisition.

Cette dernière année de mandat s'annonce, comme vous pouvez le constater, bien remplie. Nous proposerons au mois de juillet un bulletin de bilan de notre activité, mais nous pouvons d'ores et déjà vous affirmer que notre programme a été en grande partie réalisé.

En ce début d'année, le Conseil Municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux. Que chaque étoile dans le ciel de la nouvelle année soit une promesse de joie, de bonheur et de réussite pour vous tous.

Joël Garestier,
Maire de Saint-Just-le-Martel

Dépot légal : février 2025

Directeur de la publication : Joël Garestier

Crédits photo : Mairie, élus et associations

Conception : APCL services

Impression : GDS Imprimeurs



Vie Municipale



Proposition d'une projection du bâtiment par l'architecte.

UNE MICRO-CRÈCHE COURANT 2025

Un projet de micro-crèche privée a été lancé dans la commune et un permis de construire a été déposé concernant la rénovation d'une ancienne grange a proximité de la mairie.

Les 3 Petits Créchons, structure d'accueil du Jeune Enfant, devrait ouvrir ses portes fin 2025. Sa capacité d'accueil sera de 12 places, et l'équipe auprès des enfants sera composée de 4 professionnels de la Petite Enfance.

Mme Lucile NADAUD, Educatrice de Jeunes Enfants, gérante d'une première structure depuis près de 7 ans, sera garante du bon fonctionnement de cette future micro-crèche privée.

Les travaux de rénovation devraient commencer au premier semestre 2025, en assurant l'aménagement d'un endroit confortable, sécurisé et lumineux pour les enfants, se fondant dans l'environnement.



VUE 1



VUE 2



VUE 3



VUE 4

Document : PC.7 PHOTOGRAPHIES PROCHEs	N° doc : PC.7 Echelle : 1:1	Phase : PC	N° Dossier : 2024_320 Date : 13/11/2024	Projet : GRANGE TRANSFORMEE EN MICRO-CRÈCHE 13 rue du 11 Novembre 87590 SAINT JUST LE MARTEL	Maitre d'ouvrage : SCI All'Ange 17, rue Salvador Dalí Limoges 87280	Maitre d'œuvre : OX Architectures 5 Avenue Antoine de Saint-Exupéry, PAE Occallan - 87 270 COUZEDX T. 05 55 34 42 57 contact@oxarchitectures.com ; www.oxarchitectures.fr	
---	--------------------------------------	----------------------	--	--	--	---	--

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Samedi 12 octobre, les nouveaux habitants de la commune ont été conviés à un pot d'accueil à la Maison des Martellois. M. le Maire et les élus ont pu réaliser une présentation de la commune et des services disponibles et échanger avec les participants qui ont pu poser des questions sur la vie locale.



FERMETURE DE LA ROUTE DE LASFONDS

Suite à l'effondrement de la toiture d'un bâtiment privé, le maire a sollicité le tribunal administratif, qui a nommé un expert pour évaluer la dangerosité. Cette dernière a été confirmée et la nécessité de fermer la voie a été immédiate. Par arrêté de péril du 7 décembre 2023, la route a donc été fermée pour une durée indéterminée en raison des risques présentés par la dégradation du bâtiment.

La propriétaire a donc été mise en demeure de réaliser les travaux mais cette dernière a déposé une demande incomplète de démolition qui bien entendu a été rejetée mais au bout de trois mois, délai légal.

Pour réaliser les travaux, la commune doit maintenant saisir en référé le tribunal judiciaire pour une autorisation. Les procédures administratives et judiciaires sont complexes et longues, tout est mis en œuvre pour résoudre le dossier et nous venons notamment de solliciter un avocat. Il est donc à craindre que la route soit encore fermée pour quelques mois.

DU NOUVEAU AU RESTAURANT SCOLAIRE

Depuis le mois d'octobre plusieurs nouveautés ont été mises en place au restaurant scolaire, en voici quelques exemples. Du côté des fournisseurs, la Fondation Delta Plus « Les jardins du Moulin » à Saint-Léonard-de-Noblat et la « Terre en Partage » à Saint-Just-Le-Martel sont les fournisseurs de légumes du restaurant scolaire. Des légumes et aromates issus d'un maraîchage raisonné et bio dont les jardins sont cultivés uniquement par des personnes en situation de handicap ou d'insertion.

Par ailleurs, l'EARL Pécout de Château-Chervix livre le restaurant scolaire. Il s'agit d'un producteur de viande limousine (volailles, veau, porc et agneau...).

Les produits sont cuisinés de façon à mettre en avant, aux enfants des deux écoles de Saint-Just-le-Martel, la richesse des viandes locales.

« Terres d'Estuaires » fournit le restaurant scolaire en bouillons de fabrication artisanale avec des légumes, aromates, épices locales et bio. Ces produits sont sans additifs et fabriqués en collaboration avec un ESAT.

Les desserts sont élaborés par les équipes.

D'un point de vue pédagogique, un affichage en anglais est mis en place sur tous les objets du quotidien, ainsi les enfants continuent leur apprentissage à l'heure du repas !

RYTHME SCOLAIRE : LES PARENTS D'ÉLÈVES ONT VOTÉ

Vendredi 6 décembre dernier, l'association des parents d'élèves, la mairie et les enseignants se sont réunis pour dépouiller le vote des parents concernant le rythme scolaire, actuellement à 4,5 jours. Le vote fait suite à de régulières demandes de révision de la part des différentes parties prenantes.

Afin de recueillir l'avis de chacun sur la préférence d'une semaine d'école sur 4 jours ou 4,5 jours, un vote a été organisé et la participation a été de 82,14 %.

Les résultats du dépouillement sont les suivants :

- Rythme à 4 jours : 60,26%
- Rythme à 4,5 jours : 39,74 %

C'est le rythme scolaire à 4 jours qui a remporté le plus d'avis favorables concernant les parents d'élèves.

■ Quelles sont les prochaines étapes ?

Un conseil d'école extraordinaire devra être convoqué par les directrices des écoles pour que les enseignants expriment également leur vote. La commune doit également participer, le changement de rythme ayant un impact important sur les services qu'elle gère, que ce soit la restauration, le périscolaire (garderie et centre aéré du mercredi) et le transport scolaire avec la Communauté Urbaine Limoges Métropole.

Un dossier de demande de dérogation au rythme scolaire devra être déposé. C'est à l'Inspection Académique de valider ou invalider les demandes. Il sera déposé pour la rentrée des classes de septembre 2025.



INAUGURATION DE L'ÉCOLE MARCEL ROCHE

Mardi 24 septembre était officiellement inaugurée l'école élémentaire Marcel Roche de Saint-Just par le secrétaire général de la Préfecture, le président du Conseil Départemental, le sénateur de la Haute-Vienne et le maire de la commune.



Le ruban tricolore a été coupé en présence des élèves et des représentants des parents d'élèves.

Durant la visite qui a suivi, les élus et représentants de l'Etat ont souligné l'importance de bénéficier d'un cadre agréable et adapté pour apprendre et grandir.



OBLIGATION DE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT LORS D'UNE VENTE IMMOBILIÈRE À COMPTER DE JANVIER 2025

En tant que propriétaire, vous devez faire réaliser un diagnostic assainissement avant de vendre votre maison ou appartement auprès de Limoges Métropole.

Cette obligation entre en vigueur progressivement à partir du 1^{er} janvier 2025 selon l'ancienneté des habitations. **Elle concernera :**

- les **maisons individuelles** et
- les **appartements en immeuble collectif**.

Pour les immeubles regroupant une activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique cette obligation entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2026.

À la charge du vendeur, le coût du contrôle est fixé à 210 € HT pour 2025. Limoges Métropole s'engage à l'effectuer et rendre son diagnostic dans un délai de 6 semaines. Le certificat de conformité sera valable 10 ans. En cas de non-conformité, ce certificat sera accompagné d'un rapport indiquant les anomalies et les travaux à réaliser.

Les objectifs sont multiples : réduire les pollutions, améliorer la qualité des milieux aquatiques, informer les futurs acquéreurs, limiter les litiges et apporter des conseils sur d'éventuels travaux.

La procédure de conformité peut être consultée dans son intégralité sur le site internet de Limoges Métropole. Il peut également être mis à disposition à la mairie à la demande.

2 BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES DANS NOTRE COMMUNE

Deux bornes de recharge pour véhicules électriques (bornes IRVE) sont désormais en service dans notre commune, et ce depuis la fin du mois de novembre.

Ces bornes ont été installées par la société IZIVIA, filiale du groupe EDF en partenariat avec Limoges Métropole, dans le cadre d'un projet d'envergure pour promouvoir les mobilités durables.

■ Emplacements des bornes :

- La première borne est située à côté du stade, sur la partie haute du parking.
- La seconde se trouve sur le parking de l'avenue du Général de Gaulle, face aux écoles.

■ Utilisation :

Chaque borne est équipée d'un mode d'emploi clair pour vous guider dans le processus de recharge et les différents modes de paiement du service. Vous pouvez consulter les tarifs en vous rendant sur le site izivia.fr, en localisant la borne que vous souhaitez utiliser.

En espérant que ces nouvelles installations pourront être utilisées par le plus grand nombre et contribueront à rendre notre commune plus verte et durable.



FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE



■ Illuminations

Chaque année, à l'approche de Noël, la commune se pare de décorations et illuminations, grâce au travail du service technique. Dès la fin du mois de novembre, les équipes installent guirlandes lumineuses, sapins décorés et personnages dans les rues et sur les bâtiments afin d'apporter un peu de magie dans le bourg. Le service technique assure en amont l'entretien et les réparations nécessaires, garantissant des installations fonctionnelles tout au long des fêtes.



■ Marché de Noël

Le 8 décembre 2024, l'Espace Loup a été le cadre du traditionnel marché de Noël qui a attiré des visiteurs de tous âges. Un événement festif et chaleureux, idéal pour plonger dans l'esprit des fêtes de fin d'année.



Petits et grands ont eu le plaisir de rencontrer le Père Noël, qui s'est prêté au jeu des photos et a écouté les souhaits des enfants. Les visiteurs ont pu découvrir les exposants proposant des créations artisanales et des produits gourmands. Bijoux faits main, décorations de Noël, produits gourmands artisanaux, ... il y en avait pour tous les goûts et toutes les envies. Une initiative solidaire a également marqué cette journée comme depuis plusieurs années déjà : le Conseil Municipal d'Enfants (CME) a tenu un stand où les visiteurs ont pu déposer jouets, livres et vêtements pour enfants. Ces dons ont ensuite été remis au Secours Populaire dans le cadre de la campagne des Pères Noël verts, permettant d'offrir des cadeaux à des enfants dans le besoin.

■ Repas des aînés et colis de Noël

Comme chaque année, la mairie a également proposé aux habitants 70 ans et plus de choisir entre recevoir un colis de Noël gourmand ou participer à un repas avec animation. Le repas, qui a eu lieu le 12 janvier à la salle des fêtes, a été un moment convivial de partage, permettant aux aînés de se retrouver autour d'un délicieux repas.

Les colis, quant à eux, ont été portés à domicile par les élus de la commune, assurant ainsi que chacun puisse profiter de la magie des fêtes.



HOMMAGE À M. JEAN-MARC DEGLANE



La municipalité a eu la tristesse d'apprendre le décès de M. Jean-Marc Deglane le 25 juillet 2024. Habitant de la commune, il était un militant dévoué et profondément engagé de la ligue de l'enseignement dont il était le président depuis 2015.

Nous adressons toutes nos condoléances à ses proches.

DÉCÈS DE JACQUES BEYRAND

Nous apprenons avec tristesse au mois de décembre le décès de M. Jacques Beyrand.

Connu des habitants de la commune, il a dirigé l'usine Beyrand, implantée à Saint-Just-le-Martel depuis 1961 par son père, de 1967 jusqu'à sa retraite en 1995. L'entreprise a connu un développement très important dans les années 70, notamment avec l'arrivée du groupe anglais Matthey à partir de 1969 qui a permis l'ouverture au marché international et notamment américain, en particulier pour l'export d'assiettes de collection. L'usine a longtemps été un employeur important de la commune qui a salarié jusqu'à 260 personnes sur le site, un site qui a connu avec l'expansion de l'entreprise des travaux d'agrandissement pour devenir les bâtiments que l'on connaît aujourd'hui.

La municipalité adresse à sa famille et ses proches ses sincères condoléances. Nous remercions M. Pierre Beyrand, son fils, qui a lui-même dirigé l'entreprise de 2001 à 2017, pour les informations fournies.



TRAVAUX

Comme annoncé dans le mot du Maire, d'importants travaux sont en projet. Les deux principaux concernent l'extension de la maison de santé place Wolinski et la rénovation énergétique de l'école maternelle. Les phases d'études ont bien avancé et les appels d'offres vont pouvoir être lancés prochainement. Vous pouvez découvrir les plans et vues réalisés par les cabinets d'architecture.



Plan de la maison de santé



Coupes des façades



Maison de Santé



Façades de l'école maternelle



Façade sud-est - Entrée principale



Façade sud-ouest



Vue des façades et des extérieurs de l'école maternelle



DOSSIER

Dépôts sauvages de déchets : des mesures plus strictes pour y remédier



En novembre 2024, la mairie a pris un arrêté visant à renforcer la lutte contre des dépôts sauvages de déchets et d'ordures. Cette décision fait suite au constat de dépôts répétés qui obligent la municipalité à prendre des mesures plus strictes face à cette incivilité qui nuit gravement à la propreté de l'espace public, à la salubrité et à l'environnement. L'arrêté (disponible en intégralité ci-après) prévoit désormais plusieurs mesures permettant de lutter contre ces comportements. Premièrement, les responsables de dépôts sauvages seront mis en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception et disposeront de 10 jours pour procéder à l'élimination de déchets déposés. En cas de non-respect de cet ordre, l'enlèvement sera facturé au responsable.



L'arrêté élargit également la portée de la responsabilité aux propriétaires de terrains qui, sciemment ou par négligence, laissent des décharges se constituer sur leurs propriétés. Ces derniers seront également susceptibles de faire face à des sanctions si les déchets ne sont pas retirés ou si leur présence n'est pas signalée en bonne et dûe forme à la mairie. Par cet arrêté, la mairie se réserve le droit d'engager des poursuites à l'encontre des contrevenants qui s'exposent à une amende. Elle entend lutter par cette mesure de manière

plus efficace contre l'incivisme en matière de gestion des déchets et à responsabiliser chacun face à ses obligations. Pour rappel, de nombreux dispositifs pour la collecte des déchets en tous genres sont mis à disposition, notamment par la Communauté Urbaine Limoges Métropole. Des solutions s'adaptent même aux personnes ne pouvant se déplacer, il est important d'en profiter et d'en faire usage :

- les collectes d'ordures ménagères les mercredis des semaines impaires ;
- les collectes de recyclables les jeudis.



Nous attirons votre attention sur le fait que les bacs roulants, qu'ils soient destinés à la collecte des ordures ménagères ou des déchets recyclables, doivent être rangés en dehors des moments de collecte afin de ne pas gêner la circulation, notamment celle des piétons sur les trottoirs et de ne pas compromettre leur sécurité. Il est bien évidemment possible de sortir les bacs la veille au soir, mais il est important de ne pas les laisser sur la chaussée le reste du temps. L'habitant est responsable de son bac, que ce soit pour son rangement, son accessibilité ou son nettoyage.

- La collecte des encombrants à domicile qui a lieu deux fois par an, et vous permet de faire enlever jusqu'à 3 encombrants ménagers gratuitement, sur simple inscription sur la plateforme de Limoges Métropole :

encombrants.limoges-metropole.fr/accueil



DOSSIER

- Les déchetteries : Limoges Métropole offre un service de qualité via son parc de 11 déchetteries communautaires dont fait partie celle de Saint-Just, située Chemin du Petit Bonnefond.

Horaires d'ouverture : mardi et samedi 9h-12h30 / 14h-18h
Résident d'une commune faisant partie de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle déchetterie du parc.



- Le compostage et le broyage de végétaux : une solution pour limiter ses déchets.

Chaque foyer du territoire de la Communauté Urbaine peut bénéficier d'un composteur gratuit en plastique recyclé.

Afin de satisfaire vos besoins, Limoges Métropole propose 3 modèles de composteurs :

- 295 L, pour les jardins allant jusqu'à 300-400 m²
- 440 L, pour les jardins d'environ 500 m²
- 830 L, pour les jardins de 800 à 900 m²

La Communauté Urbaine propose également un bioseau de 7 L, afin de transporter vos déchets organiques de votre cuisine jusqu'à votre composteur.

Pour récupérer votre composteur, il suffit de vous rendre à la Direction Prévention et Gestion des Déchets, 71 rue de Nexon à Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

La livraison à domicile est également possible sur simple appel téléphonique au **05 55 45 79 30**. Pour vérifier l'état du stock de composteur avant de vous déplacer, n'hésitez pas à nous téléphoner également.

Si vous préférez acheter un composteur en bois, Limoges Métropole vous le rembourse à hauteur de 30% du montant d'achat, sur présentation de la facture, avec un plafond de 60€. À noter : ce remboursement est disponible seulement une fois par foyer, à condition de ne pas avoir déjà bénéficié d'un composteur gratuit et d'avoir un bac vert de volume adapté.

Le broyage de déchets verts - feuilles, brindilles, petites branches - permet de réduire de 50% leur volume. Ils peuvent ensuite être réutilisés à des fins de paillage au jardin ou être intégrés au compost. C'est pourquoi la Communauté urbaine

OPÉRATION
collecte de pneus

DU 17 FÉVRIER
AU 9 MARS

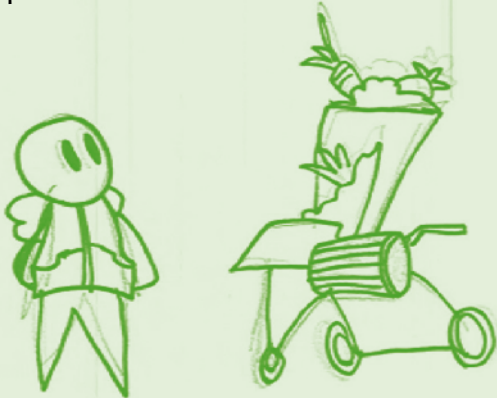
Pensez aux collectes annuelles !

Limoges Métropole et le SYDED (Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) organisent, du lundi 17 février au dimanche 9 mars 2025, pour la 8^{ème} année consécutive, une collecte de pneus en déchèteries.

Sur présentation obligatoire de leur carte de déchèterie respective :

- Pour les usagers de Limoges Métropole : les usagers sont invités à venir déposer leurs pneus dans les déchèteries Lebon (ZI Nord) et Kennedy (ZI Sud - Magré) à Limoges, sans limite de dépôt.

vous propose un service de broyage de branches à domicile. Cette prestation a également pour objectif de réduire le tonnage des déchets verts apportés en déchetterie.



Pour le broyage, vous avez donc le choix entre :

- Le prêt gratuit de broyeurs électriques à la journée, pour des branches allant jusqu'à 4-5 cm de diamètre.
- Le broyage à domicile, pour des branches d'environ 8 cm de diamètre. Celui-ci est effectué par un agent de Limoges Métropole et est facturé 18 € de l'heure.

Pour réserver une prestation de broyage de branches, contactez la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets au **05 55 45 79 30**.



Nos remerciements à Jean-Henri Aubert pour les illustrations de ce dossier.

- Pour les usagers du SYDED, 11 sites seront concernés par cette opération : Ambazac, Bosmie-l'Aiguille, Châlus, Eymoutiers, Magnac Laval, Nexon, Saint-Bonnet-de-Bellac, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat et Saint-Yrieix, dans la limite de 4 pneus maximum par foyer et par an.

Après le dépôt effectué en déchetterie, les pneus seront collectés gratuitement par France Recyclage Pneumatique et Aliapur, filières agréées, chargées de leur recyclage.



ARRETE

Portant réglementation des dépôts sauvages de déchets et ordures

Le Maire de la Commune de Saint Just le Martel,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-2-1, L 2212-4, L 2224-13 et L 2224-17;

Vu le code pénal et notamment ses articles R 632-1, R 635-8, et R 644-2;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 1311-1, L 1311-2, L 1312-1, et L 1312-2;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 541-1 à L 541-6;

Vu le règlement sanitaire départemental

Considérant qu'il est fréquemment constaté que des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toute nature portent atteinte à la salubrité et à l'environnement ;

Considérant qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune et qu'à cet effet il est notamment mis à disposition des habitants un service régulier de collecte et d'élimination des ordures ménagères et assimilées ainsi que des encombrants ; que les habitants ont en outre accès aux déchetteries situées sur le territoire de Limoges Métropole ainsi que la déchetterie de Saint Just le Martel, Zone Artisanale du Petit Bonnefond et qu'il appartient au maire, en tant qu'autorité de police municipale, de prendre, dans les domaines de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la salubrité et la santé publiques en complétant et précisant sur le plan local les dispositions des lois et règlements en vigueur ;

Considérant qu'il appartient au maire, en application des dispositions susvisées du code de l'environnement, d'assurer au besoin d'office après mise en demeure restée sans effet, l'élimination des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable et, en cas de danger grave ou imminent, d'ordonner la réalisation des travaux exigés par les circonstances ;

Considérant qu'il convient de facturer l'enlèvement des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable lorsqu'il est opéré d'office dans les conditions précisées ci-dessus ;

ARRETE

Article 1 :

Les dépôts sauvages des déchets (notamment ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats) et décharges brutes d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Le dépôt et la présentation sur la voie publique des déchets ménagers et assimilés ainsi que des encombrants doivent être effectués conformément aux jours, heures de collecte et autres prescriptions prévues par les règlements en vigueur.

Article 2 :

Toute personne qui produit ou détient sur ses terrains des dépôts sauvages de déchets ou décharges brutes d'ordures ménagères dans des conditions de nature à porter atteinte à la santé publique est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination.

Article 3 :

En cas d'infraction au présent arrêté, le responsable du dépôt sauvage de déchets ou décharge brute d'ordures ménagères sera mis en demeure de procéder à son élimination dans un délai de 10 jours après réception d'une lettre recommandée avec AR. Dans l'impossibilité d'identifier l'auteur de l'infraction, le propriétaire du terrain sur lequel le dépôt sauvage, les déchets ou la décharge brute d'ordures ménagères ou qui les aura tolérés, acceptés ou facilités par sa négligence, ou encore se serait abstenu d'informer les autorités municipales de leur existence, sera tenu pour responsable. Faute, par la personne visée par la mise en demeure, d'avoir procédé à l'élimination du dépôt de déchets ou de la décharge brute d'ordures ménagères dans le délai de 24 heures, il y sera procédé d'office aux frais du responsable. Le cas échéant, il sera ordonné au responsable de consigner entre les mains du comptable de la commune, une somme répondant au montant des travaux à réaliser. En outre, il pourra être ordonné, en cas de danger grave ou imminent, l'exécution des mesures de sûreté exigée par les circonstances.

Article 4 :

Les infractions au présent arrêté donneront lieu à l'établissement de rapports ou de procès-verbaux de constatations et seront poursuivies conformément aux lois en vigueur. Tout contrevenant s'expose à une amende de 5^{ème} catégorie prévue par le code pénal, en vertu des articles R 610-5, R 632-1, R 634-2 soit 135€

Article 5 :

La responsabilité du contrevenant est engagée selon l'article 1384 du code civil si les dépôts sauvages, déchets ou décharge venaient à causer des dommages à un tiers.

Article 6 :

Le maire de Saint Just le Martel et la gendarmerie de Saint Léonard de Noblat sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de faire appliquer le présent arrêté.

Fait à Saint Just le Martel,
Le 18 novembre 2024

Le Maire,

Joël GARESTIER



Vie associative



JUST A CÔTÉ

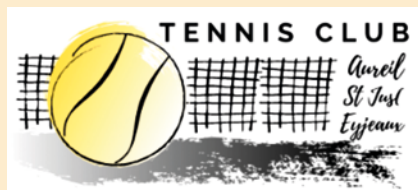
L'association a organisé son désormais traditionnel karaoké d'Halloween à la Maison des Martellois qui a réuni chanteurs, sorcières et monstres.

Le mois suivant, à l'occasion du Téléthon, nous recevons l'ensemble musical Les Amis de Louise pour un concert très agréable et convivial.

Un atelier Art Journal en 3 séances a réuni un petit groupe qui s'est consacré à la création d'un carnet de pratique artistique.

Nous prévoyons comme les autres années de vous retrouver pour la fête de la musique et toutes les idées et nouveaux adhérents sont les bienvenus !

TENNIS CLUB AUREIL-ST JUST- EYJEAUX



Pour cette nouvelle année sportive, le club continue de vous proposer des cours pour petits et grands, différentes

compétitions et de nombreuses animations.

Des créneaux sont réservés dans le gymnase de St Just le Martel pour les cours adultes le mercredi soir de 19h à 21h ainsi que le dimanche après-midi pour le tennis loisir de 16h à 18h.

Des cours adultes sont également mis en place les vendredis au pôle de tennis de Limoges sur 2 créneaux de 18h15 à 20h45.

Sur l'ensemble des terrains, le club propose diverses pratiques de tennis au travers de stages adultes, d'initiation pour les enfants et les adultes,

Des stages enfants ou adultes seront également mis en place pendant les vacances d'hiver ou printemps.

L'école de tennis destinée aux enfants de tous âges les accueille les samedis à partir de 9h jusqu'à 13h.

Le club de tennis a invité ses jeunes licenciés ainsi que leurs parents à participer à la journée des clubs lors de l'Open

BLS de Limoges. Ils ont été ravis d'encourager les joueuses françaises !

Un après-midi « découverte du Padel » sera organisé aux alentours du 15 février et ouvert à tous (licenciés et non licenciés).

Le pickleball, nouvelle discipline de la FFT, fera également partie de nos animations ouvertes à tous. Elle devrait se dérouler au mois d'avril.

Vous pouvez suivre la vie de notre club par l'intermédiaire du site web : <http://www.club.fft.fr/aureil.tc>

Instagram : https://www.instagram.com/tc_aureil_eyjeaux_st_just

ou de notre page Facebook : <https://www.facebook.com/AureilTC>

Si la pratique du tennis vous intéresse, en loisir, compétition ou simplement pour se retrouver entre amis, vous pouvez contacter :

● Claire BONNET
06 87 64 69 40

● Michel DUFAURE
06 78 88 50 07



BADMINTON MARTELLOIS



■ Des résultats sportifs prometteurs



La saison précédente a été couronnée de succès. L'équipe Promotion a terminé première de sa poule, tandis que l'équipe engagée en Coupe de la Haute-Vienne a réalisé une performance exceptionnelle. Cette dernière a atteint la finale,

s'inclinant de justesse à 6 petits points après 4 matchs serrés qui se sont terminés sur une égalité !

■ Une formation de qualité et des projets à venir

Le club a accueilli une nouvelle entraîneuse, Sophie, qui suit actuellement les formations Module des fondamentaux du badminton (MODEF) et Entraîneur Bénévole I (EBI) afin d'offrir les meilleures méthodes d'apprentissage à nos jeunes. Parmi les projets à venir, nous prévoyons d'organiser un tournoi jeunes au gymnase de Saint-Just-le-Martel dans le cadre des compétitions officielles.



Un nouveau créneau d'entraînement animé par Frédéric et Génesia a été mis en place pour les adultes, qu'ils soient débutants ou souhaitant perfectionner leurs techniques de base.



■ Des moments de convivialité à ne pas manquer

Au printemps 2025, le club organisera son traditionnel tournoi interne, une rencontre placée sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité. Le Téléthon 2024 a également été un franc succès, avec 72 participants, battant ainsi le record de l'année précédente. La saison s'est terminée par un goûter festif pour les jeunes, accompagné d'un petit cadeau pour récompenser leur sagesse.



■ Rejoignez-nous !

En ce début d'année, il est encore temps de venir vous inscrire et de nous rejoindre pour des entraînements loisirs et sportifs dans une ambiance chaleureuse. Les créneaux disponibles sont les suivants :

- Mercredi : 21h à 23h
- Vendredi : 20h30 à 23h
- Dimanche matin : 10h à 12h

Venez partager notre passion pour le badminton et vivre une saison inoubliable !



Pour toute information complémentaire prendre contact avec le président, **M. Frédéric CANUEL** au **06 33 71 62 36** ou envoyer un mail à **badmartellois@gmail.com**

VOLLEY CLUB

Le volley club a cette année remporté le premier match de championnat en Ufolep Elite avec son équipe. Une victoire 3-0 (25-17 25-23 et 25-12), parfait pour débiter un championnat.

La 3^e journée de championnat était au profit du Téléthon.

La participation et la vente de gâteaux et boissons ont permis de récolter 350 € en faveur de l'événement.





JUST A VÉLO

Just à Vélo continue à tracer sa route en 2025.

Depuis le début de la saison 2024-2025, notre association a vu le nombre d'adhérents augmenter légèrement, ce qui a permis de relancer l'école de VTT supervisée par Pierre-Yves, Rémy et Christian tous les samedis matins de 9h30 à 11h45 avec des enfants mais aussi des adultes souhaitant se remettre en selle.

La météo n'est pas toujours clémente mais nos valeureux cyclistes répondent tout de même présents la majorité du temps.

Cette nouvelle saison a également permis à notre club d'ouvrir une section vélo de route pour adultes qui est encore assez confidentielle mais qui ne demande qu'à s'étoffer pour proposer des sorties plus régulières.

Les randonnées VTT sont, quant à elles, régulières les dimanches matins mais avec un nombre de participants malheureusement en diminution.

Une nouvelle édition de la Martelloise, notre randonnée VTT et pédestre, aura lieu le **dimanche 29 juin 2025**. Venez nombreux pour participer à la réussite de cet événement !

Tous les cyclistes intéressés sont donc bien entendu les bienvenus, que ce soit en vélo de route, VTT ou VTT électrique.

N'hésitez pas à prendre contact avec notre président Rémy pour de plus amples **renseignements au 06 65 51 09 87**.

LIMOUZIBRICKS

Créée en janvier 2024, l'association LimouziBricks a pour mission de rassembler des créateurs, collectionneurs et fans de la marque danoise LEGO dans la région du Limousin. Cette année a été marquée par de nombreux moments de convivialité durant lesquels les membres ont pu échanger autour de leurs passions pour les briques LEGO.

■ Objectifs et Activités

En cette première année de création, l'association avait pour première ambition de créer de A à Z une manifestation Lego sur le Limousin.

Ainsi 2024 a permis l'organisation de deux événements LEGO dans le Limousin. L'association a répondu présent à l'invitation de l'association HorsChamp avec qui une exposition participative autour de l'évolution des Lego au travers le temps a pu voir le jour.

Puis en cette fin d'année 2024, la grosse exposition Lego à l'Espace Loup de St-Just-Le-Martel a permis de mettre en avant

les créations individuelles, les collections et les dioramas réalisés par les membres de l'association et quelques invités du bureau.

■ Impact et Perspectives

Depuis sa création, LimouziBricks a rapidement gagné en popularité et a attiré de nombreux membres passionnés par les LEGO au cours de l'année 2024. L'association joue un rôle crucial dans la pérennisation de la culture LEGO dans le Limousin et offre une plateforme pour que les fans puissent partager leurs créations et leurs connaissances.

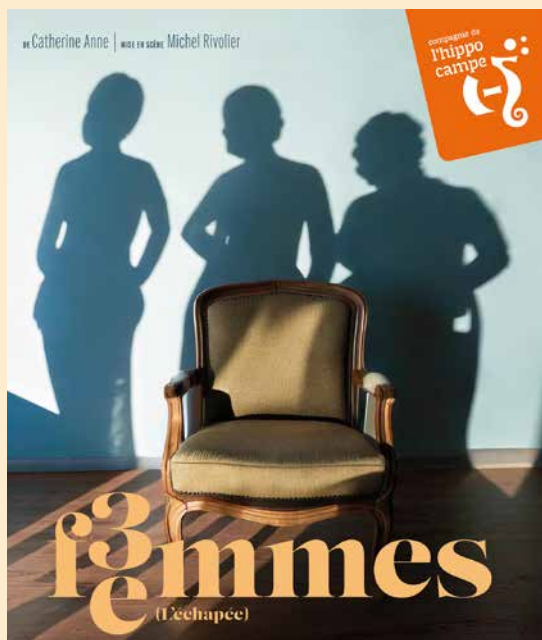
Compte tenu du succès de l'événement à St-Just-Le-Martel, les perspectives pour 2025 sont maintenant multiples mais en premier lieu, l'association souhaite pérenniser cet événement LEGO limousin et proposer au public pour chaque année des manifestations uniques et différentes.

■ Comment rejoindre l'association

Pour plus d'informations ou pour s'inscrire à l'association, vous pouvez contacter l'association directement via l'adresse e-mail :

limouzibricks@gmail.com





COMPAGNIE DE L'HIPPOCAMPE

La Compagnie de l'Hippocampe donnera son prochain spectacle au dernier trimestre 2025. Nous travaillons assidument à cette nouvelle pièce : « Trois femmes ou l'échappée » de Catherine ANNE. Nous aurons grand plaisir à vous retrouver tous à cette occasion. Voici le projet d'affiche non finalisé...



Par ailleurs, trois nouveaux élèves se sont présentés en septembre 2024 pour un Atelier théâtre le mercredi soir à la Salle polyvalente. Nous entamons le deuxième trimestre de l'année scolaire avec enthousiasme.



FNACA SAINT-JUST-LE-MARTEL & ROYÈRES



Nous étions 11 présents dont Monsieur le maire de Saint Just le Martel, Le maire de Royères étant excusé. Avec 8 pouvoirs le quorum était atteint sur 26 adhérents.

Nous avons eu 3 décès, Madame Guy, Monsieur Lassalle, Monsieur Vandepaer.

Pour eux et tous les camarades morts pour la France nous avons observé une minute de silence.

Je rappelle, mais vous le savez déjà par décret n°2023-534 du 29 juin 2023 publié au Journal Officiel le 30 juin 2023 l'appellation « retraite du combattant » a été remplacée par « allocation de reconnaissance du combattant ». Ce changement est purement formel et ne change rien dans l'attribution ni dans le montant de cette prescription.

Côté manifestations, malgré l'âge avancé des adhérents (moyenne 88 ans) nous sommes toujours présents aux différentes cérémonies du souvenir. En particulier le 11 novembre devant une foule importante. De plus à cette occasion il y a eu deux décorations de porte-drapeau : Monsieur Frédéric Champeau des ACVG de Royères pour 10 ans et Jacqueline Penelaud pour 5 ans pour la FNACA. Bravo à ces deux personnes.



Monsieur le maire de Royères décore Madame Jacqueline Penelaud de la médaille de porte-drapeau.



Le trésorier a présenté le rapport financier ; 2024 présente un léger déficit dû surtout à l'augmentation des frais d'affranchissement.

Après dissolution du bureau, un nouveau bureau a été élu ; il s'agit des mêmes qui se sont représentés et ont été élus à l'unanimité.

Après remise des cartes aux personnes présentes, Monsieur le maire de Saint Just nous a renouvelé son soutien, en particulier le prêt gratuit des salles.

LA TERRE EN PARTAGE, UN LIEU DE VIE SOLIDAIRE ET DE BONS LÉGUMES BIOS

Le site du Mazet à Saint-Just-le-Martel abrite depuis 6 ans l'association **La Terre en Partage** : un lieu de vie solidaire qui accueille des personnes qui ont déposé une demande d'asile en France. Venus de nombreux pays d'Afrique et d'Asie, ils ont fui la guerre ou les persécutions et souhaitent reconstruire leur vie en France. Le temps que l'Etat statue sur leur dossier, il s'écoule plusieurs mois, parfois plusieurs années. Le pari de La Terre en Partage : transformer ce temps d'attente administrative en un temps **actif et constructif**.



L'association accueille **dignement** les demandeurs d'asile, en reconnaissant leur capacité à **contribuer positivement** au territoire qui les accueille. Elle favorise la rencontre et les activités partagées entre demandeurs d'asile et habitants locaux. L'accueil à La Terre en Partage repose sur trois piliers :

- **Un lieu de vie participatif** : chacun apprend à vivre avec les autres résidents et au sein de la société française, dans le respect et l'hospitalité. Chacun s'implique dans les tâches ménagères et dans la cuisine pour le groupe. Chaque résident bénéficie d'un accompagnement social personnalisé.
- **L'apprentissage intensif du français** : chaque résident suit 3 cours par semaine, auxquels s'ajoutent un « bain de langue » quotidien, des ateliers (techniques, artistiques et sportifs) et une préparation à l'insertion professionnelle.
- **Le maraîchage biologique en agroécologie** : ce n'est pas un travail salarié mais une « activité solidaire » dans le cadre d'un agrément donné par la Préfecture, visant à se sentir utile et à acquérir des compétences. Nous cultivons des fruits et légumes bios, qui sont pour partie consommés directement par les résidents, pour partie commercialisés en circuit court (vente aux particuliers et à la cantine scolaire).



■ Nos premiers succès ?

- Une expérience unique en France, bénéficiant de labels nationaux au titre de l'innovation sociale.
- 69 personnes accueillies depuis l'ouverture de l'association

- 1,8 Ha cultivés en maraîchage, 2 Ha en verger.
- Des parcours d'insertion réussis pour nos anciens : obtention de diplômes, insertion sur le marché du travail, intégration à la vie sociale française (bénévolat, réseaux amicaux, vie familiale...).



■ Comment participer ?

Le succès de La Terre en Partage repose sur son inclusion au sein de la commune de Saint-Just-le-Martel : tisser, jour après jour, des occasions de se rencontrer et de faire ensemble.

- **A la recherche de légumes bios, locaux et solidaires ? Rendez-vous les mercredis et vendredis de 14h à 19h.** Cet hiver au magasin : carottes, poireaux, mache, salades, épinards, oignons cébettes, betteraves rouges, navets, choux chinois, blettes, radis noirs, radis bottes, persil, ciboulette, échalotes, confitures...
- **A la recherche de plants pour votre jardin ?** Rendez-vous aux horaires d'ouverture du magasin dès début mars.
- Un peu de temps disponible ? Nous cherchons des **bénévoles** pour donner des cours de français (2 heures par semaine, avec formation possible).
- Une passion à partager ? N'hésitez pas à proposer un **atelier** (cuisine, artisanat, arts, sport, bricolage...).

Contact : Lieu-dit Le Mazet - 87590 Saint-Just-le-Martel

laterreenpartage@gmail.com 09 87 70 58 79 / 06 63 61 72 59

Horaires du magasin : mercredis et vendredis 14h-19h



PASSION DANSE

L'association Passion Danse a participé depuis la rentrée de septembre à deux événements :

Octobre Rose en association avec le Gym Club St Just le dimanche 13 octobre pour un flash mob qui a rassemblé plus de 100 personnes, et le Téléthon comme chaque année à l'espace loup avec la présentation de chorégraphies le samedi 30 novembre.



Par ailleurs, depuis début janvier, un nouveau cours pour les petits de 4 à 6 ans a été mis en place.

2 galas sont prévus pour la fin de l'année, ils auront lieu le samedi 14 juin à 14h et à 20h.

LE SPORTING BASKET MARTELLOIS : UN PANIER POUR TOUS LES GOÛTS !

Le Sporting Basket Martellois, c'est bien plus qu'un simple club de basket ! C'est un lieu où se mêlent passion, convivialité et esprit d'équipe. Avec ses nombreuses équipes, allant des plus jeunes aux adultes, le club offre à chacun la possibilité de pratiquer son sport favori dans les meilleures conditions.

■ Les jeunes pousses du basket

Les plus jeunes, de **U6 à U9**, découvrent les bases du basket dans une ambiance ludique et encadrée. Les **U11 mixtes** et féminines affinent leurs techniques et apprennent à jouer en équipe. Les **U13 mixtes**, **U15 masculins** et **U18 féminines** et l'**équipe PRM** (pré régionale masculine) s'engagent dans des compétitions de plus en plus exigeantes, tout en continuant à progresser.

■ Le basket loisir : Pour le plaisir de jouer

Au-delà de la compétition, le Sporting Basket Martellois propose également des créneaux **loisirs** pour tous ceux qui souhaitent pratiquer le basket de manière plus détendue. Que vous soyez débutant ou joueur confirmé, vous trouverez votre place sur les terrains. Une activité physique régulière tout en s'amusant !

Vous souhaitez rejoindre l'aventure ?

Le Sporting Basket Martellois vous ouvre ses portes ! Que vous soyez enfant, adolescent ou adulte, débutant ou confirmé, il y a forcément une place pour vous. N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors d'un entraînement ou à nous contacter pour plus d'informations.

Retrouvez-nous sur la page Facebook "**Sporting Basket Martellois**"
Contact email : sporting.basketmartellois@gmail.com



Equipe U6 U9



Equipe U11 Mixtes



Equipe U11 Filles



Equipe U13 Mixtes



Equipe U15 Mixtes



Equipe U18 Filles

Vie Associative

KM 42

Just Trail



Le **3 novembre dernier**, le KM42 organisait sa **5^{ème} édition du Just Trail**.

3 épreuves : 1 Trail 2 distances 22 km, 13 km et une marche nordique chronométrée de 13 km.

Ils n'étaient pas moins de 300 coureurs/coureuses à prendre la direction des chemins martellois.

De belles récompenses attendaient les participants : un sac à chaussures en cadeau de bienvenue, des lots pour les 3 premiers et premières de chaque distance et comme toujours pour le dernier et la dernière des épreuves.

Après l'effort, le réconfort : une bonne soupe maison et un buffet.

Ces récompenses sont possibles grâce à nos commerçants : la boulangerie Boutet, la Pharmacie de Saint-Just mais également nos partenaires Running 87, la Fromagerie Lachaise, Saveurs Fermières, les porcelaines Coquet ...

Grâce aux coureurs, nous avons pu reverser 300 euros à l'association Trait d'union qui œuvre pour le bien-être des enfants atteints du cancer pendant et après leur hospitalisation.

À vos agendas : la prochaine édition sera le 2 novembre 2025



Footing de Noël

C'est avec un plaisir non dissimulé et leur plus beaux appareils de fête que les enfants de l'école d'athlétisme du KM42 ont participé à un petit footing de Noël lors de leur dernier entraînement du 20-12-2024 !

C'est encadré de leurs coachs ainsi qu'accompagné par un groupe d'adultes licenciés du club et de parents que nos jeunes athlètes sont partis à la découverte des illuminations de la commune de Saint Just avant de partager un bon chocolat chaud et de recevoir un petit cadeau 🎁 (nous noterons la présence du père et de la mère Noël du club !)

Un moment de partage, de convivialité et d'échange multigénérationnel qui aura mis des étoiles dans les yeux de nos petits coureurs !!!



Tour du Lac de Vassivière

L'association organisera les **28 /29 juin prochain** sa **28^{ème} édition du Tour du Lac de Vassivière**.

Le lac vivra de nouveau un grand moment de sport avec un rassemblement familial sur les 2 jours.

Le samedi 28 juin à partir de 13h, se déroulera l'épreuve de marche nordique, un tour de 26 km sur le sentier des rives avec les meilleurs marcheurs régionaux et nationaux.

A 14h30 débutera une randonnée de 9,5 km, suivie à 17h de la course nature de 9,5 km.

Dimanche 29 juin à 9h partira le classique Tour du Lac, un circuit de 23,4 km avec encore cette année la participation des meilleurs coureurs nationaux et internationaux français.

De nouveau, nous participerons à la défense de l'environnement et à la plantation d'arbres (23 symbolisant les 23 km du circuit).





Issu d'une collaboration entre le Conseil départemental de la Haute-Vienne (87) et le Centre International de la Caricature, du Dessin de Presse et d'Humour de Saint-Just-le-Martel, l'évènement « La liberté d'un trait » s'est déclinée autour de trois axes majeurs : une exposition de dessins de presse, des ateliers scolaires et une conférence.

L'exposition présente non seulement une sélection des dessins reçus par le Salon et le Centre International au lendemain des attentats contre le journal Charlie Hebdo dans lesquels les dessinatrices et dessinateurs expriment les émotions qui les ont submergées à ce moment-là mais également les conséquences que cela a

eu dans leur activité de dessinateurs et journalistes. On peut se rendre compte à travers sa mise en image dessinée que la liberté d'expression à travers le monde est soumise à rudes épreuves mais qu'elle se partage toujours à travers un trait !

Les ateliers scolaires se sont déroulés lors de journées réservées. Les élèves ont découvert à travers l'exposition les différentes façons d'exprimer une idée, la liberté d'expression, selon son propre style graphique et sa culture. Très apprécié par les enseignants, un dossier pédagogique réalisé par l'équipe du Centre International a été mis à leur disposition. Avec les dessinateurs Placide, Ali Hamra, Plop & KanKr et Dauga, ils ont bénéficié d'ateliers pratiques sur la réalisation d'un dessin, le travail d'un dessinateur de presse, la rédaction d'un journal, etc.

Enfin, une conférence a été proposée le mercredi 8 janvier, sur la liberté d'expression et la presse, en présence

de François Hollande, Président de la République en 2015, Placide, président de France Cartoons, Laure Daussey, journaliste-dessinatrice à Charlie Hebdo, David Medioni, spécialiste des médias à la Fondation Jean Jaurès et Cécile Descubes, présidente du Club de la Presse du Limousin. De nombreuses personnes ont pu apprécier la qualité des échanges dont plusieurs lycéens qui ont pu poser des questions à François Hollande... en toute liberté !

L'exposition était également présente à Angoulême du 30 janvier au 2 février au Conseil départemental de la Charente à l'occasion du Festival International de la Bande Dessinée. Elle sera également présentée sur les trois sites de la Région Nouvelle Aquitaine (Limoges, Poitiers, Bordeaux). Enfin, elle deviendra itinérante pour être proposée à tous les lycéens de la région.



■ École des Justins

L'École des Justins, une école au sein du Centre International de la Caricature, du Dessin de Presse et d'Humour à Saint Just !

Les enfants s'y réunissent tous les 15 jours, le samedi matin, pour apprendre en s'amusant à avoir un regard critique sur l'actualité et la société qui les entoure, à découvrir des astuces et techniques pour devenir plus à l'aise avec l'outil du dessin sous toutes ses formes.

C'est avant tout un moment de partages, de co-construction de projets sous la houlette de Lydia Roche Tuffreau, artiste plasticienne.

Cette année, le groupe d'enfants (Lucas, Margaux, Emma, Manon, Mathilde, Maya, Lucille et Charlie) se lance dans un projet de journal, avec leurs dessins, qui pourra être distribué aux habitants fin juin, dès sa finalisation, et peut-être plus régulièrement l'an prochain. Ce sera "Just'un journal", alors tenez-vous prêts !



■ Agenda

Exposition *Tignous Forever* – Jusqu'au 14 août 2025



EXPOSITION « TIGNOUS FOREVER »

Tignous et le Festival International de la Caricature, d'Humour et du Dessin de Presse de Saint-Just-le-Martel c'est une longue histoire d'amitié. Les amis, les vrais, restent et n'oublient pas. C'est pourquoi notre Tignous Forever se devait d'être parmi vous, non pas pour commémorer, mais pour célébrer le grand dessinateur au trait si singulier et à la tendresse infinie. Son regard incisif, toujours d'une actualité pertinente et juste, nous donne à redécouvrir son travail sans cesse et sans jamais se lasser parce que Tignous continue à nous faire rire et « manifestement pour énerver les cons, on est utiles » disait-il !

Dans le travail de Tignous il y a l'homme, l'amoureux et le papa, l'architecte formé à Boule qui compose les images comme personne, le dessinateur de presse, le dessinateur de reportage et le rêveur qui créait en dessinant sur des cailloux, composant des statuetttes avec canettes et bouchons : tout l'univers d'un Artiste contemporain avec une vision du monde qui nous manque aujourd'hui mais que nous faisons vivre pour rire encore, voir du beau et avoir du plaisir toujours.

Tignous dessinait pour donner à voir, il dessinait pour vous, pour nous, avec une générosité immense si évidente dans son sourire et son rire qui résonne encore à Saint-Just. C'est une joie immense de partager son univers avec vous.

INFORMATIONS PRATIQUES

Centre International de la Caricature, du Dessin de Presse et d'Humour
Espace Loup - 7 route du Château d'Eau - 87590 Saint-Just-le-Martel
du lundi au vendredi - de 9h à 12h & de 14h à 17h30

Tarifs
Plein tarif : 4 € / Tarif réduit : 2 €
Gratuit : Personnes en situation de handicap, groupes scolaires, établissements médico-sociaux et P.J.J., centres de loisirs, enfants jusqu'à 16 ans.
Réservation conseillée et tarif réduit pour les groupes à partir de 10 personnes.

Renseignements
Tél : 05 55 09 26 70
Mail : salon.humour@wanadoo.fr

Site internet :  Sont acceptés : 

Production :  En coproduction avec :  Exposition *Tignous Forever*
Commissionnaire général **Olivier Verthac**
Commissionnaire et scénographe **Jérôme Liniger** et **Nicolas Jaquette**

Tignous et le Festival International de la Caricature, d'Humour et du Dessin de Presse de Saint-Just-le-Martel c'est une longue histoire d'amitié. Les amis, les vrais, restent et n'oublient pas. C'est pourquoi notre Tignous Forever se devait d'être parmi vous, non pas pour commémorer, mais pour célébrer le grand dessinateur au trait si singulier et à la tendresse infinie. Son regard incisif, toujours d'une actualité pertinente et juste, nous donne à redécouvrir son travail sans cesse et sans jamais se lasser parce que Tignous continue à nous faire rire et « manifestement pour énerver les cons, on est utiles » disait-il !

Dans le travail de Tignous il y a l'homme, l'amoureux et le papa, l'architecte formé à Boule qui compose les images comme personne, le dessinateur de presse, le

dessinateur de reportage et le rêveur qui créait en dessinant sur des cailloux, composant des statuetttes avec canettes et bouchons : tout l'univers d'un Artiste contemporain avec une vision du monde qui nous manque aujourd'hui mais que nous faisons vivre pour rire encore, voir du beau et avoir du plaisir toujours.

Tignous dessinait pour donner à voir, il dessinait pour vous, pour nous, avec une générosité immense si évidente dans son sourire et son rire qui résonne encore à Saint-Just. C'est une joie immense de partager son univers avec vous.

Exposition Siné du 8 mars au 14 août 2025

Le Centre International prépare une exposition dédiée au dessinateur Maurice Sinet, alias Siné qui sera présentée dans la grande salle d'exposition, du 8 mars au 14 août 2025. Diverses thématiques et périodes de son travail seront abordées : ses débuts, la publicité, ses pages d'écritures, les journaux pour lesquels il a travaillé et ceux qu'il a créés avec, entre autres, sa femme Catherine. Les sujets qu'il affectionnait également comme le jazz ou les chats. Et bien évidemment... de très nombreux dessins d'humour !

Ouvertures supplémentaires

Le Centre International sera ouvert pour les visites samedi 22 février 2025, samedi 29 mars 2025, samedi 17 mai 2025, samedi 14 juin 2025. Vous êtes bienvenus !

■ À l'extérieur

Ciné-débat à Gaillac (Tarn)

Le Centre International est invité à un CINÉ-DÉBAT, le 8 février 2025 à 18h au cinéma IMAGIN'CINEMAs de Gaillac, autour du film « Cavanna : Jusqu'à l'ultime seconde, j'écrirai » de Denis Robert, et en présence de Nina Robert, co-réalisatrice, de Cesare Piccolo (Cez), rédacteur en chef de Zélium, un magazine satirique indépendant, sans pub ni compromis et de divers dessinateurs et caricaturistes qui procéderont à une séance de dédicaces. Philippe Henry, co-président, y participera.

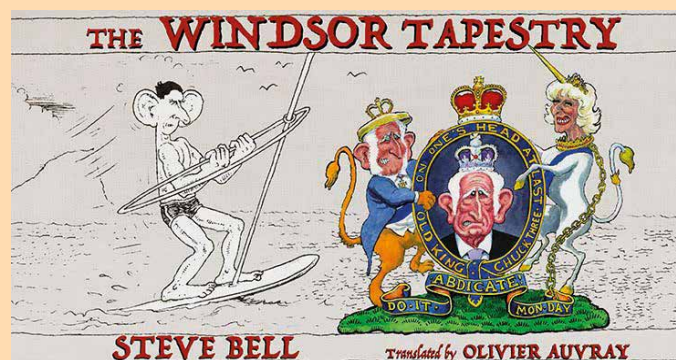
Exposition Pinter - Trente-huit de dessin de presse à Vars (Charente)

Dans le cadre d'un partenariat avec la municipalité de Vars (Charente), le Centre International présente une exposition dédiée au dessinateur français Pinter, du 14 janvier au 28 février 2025 à la médiathèque de la commune. Il s'agit ici d'une sélection de dessins qui ont été présentés lors du dernier Salon International.

■ À l'international

Exposition : La tapisserie de Windsor (Londres)

Présentée lors du 42^{ème} Salon International de la Caricature, du Dessin de Presse et d'Humour, « La tapisserie de Windsor » de Steve Bell, conçue et imaginée par Olivier Auvray et réalisée par le Salon International a traversé la Manche. Elle est exposée jusqu'au 25 mars 2025 au Cartoon Museum de Londres.



Au fil des jours



Commémorations aux stèles - 4 août

Comme chaque année, des gerbes ont été déposées au pied des différentes stèles de Saint-Just et de Royères en hommage aux combattants de la Résistance tués lors de la préparation de la Libération de Limoges.



Inauguration de l'école Marcel Roche - 12 septembre

Après ses travaux de reconstruction, l'école élémentaire a pu être officiellement inaugurée.



Rentrée des classes - 2 septembre

Les nouveaux élèves de CP ont été accueillis par M. le Maire, qui, avec les adjoints Mme Carrillo, Mme De Paiva et M. Glandus leur a remis comme chaque année un petit sac composé de fournitures nécessaires en classe sélectionnées par les enseignants afin de bien commencer l'année. Les parents d'élèves étaient bien conviés pour l'occasion à un petit déjeuner.



Au fil des jours



Inauguration du 43^{ème} Salon de la Caricature, du Dessin de Presse et d'Humour - 26 septembre



Les serveurs portent des tee shirts offerts par la mairie illustrés par la dessinatrice Marilo.



Atelier Art Journal à la Maison des Martellois - 28 septembre

L'association Just A Côté a accueilli 3 sessions d'ateliers Art Journal, carnets de croquis, collages, peintures guidés par Stéphanie !



Prix Humour Vache - 5 octobre
Remise du Prix de l'Humour Vache à Marinela Nardi (Italie) sur la place Wolinski.





Accueil des nouveaux arrivants - 12 octobre

Le maire et l'équipe municipale ont offert un pot d'accueil aux personnes nouvellement installées dans la commune à la Maison des Martellois afin de présenter la commune, ses associations et services.
N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie si vous vous installez à Saint-Just-le-Martel !



Commémorations - 11 novembre

Les commémorations ont eu lieu le lundi 11 novembre au monument aux morts de Saint-Just-le-Martel. Cette cérémonie a été marquée par la présence en nombre des enfants.

Les élèves de la classe de CM2 de l'école Marcel Roche ont présenté des dessins qu'ils avaient réalisés et ont lu un poème, tandis que le Conseil Municipal d'Enfants a fait la lecture d'un texte en l'honneur des anciens combattants. Une démarche remarquable et vivement appréciée par les différentes parties prenantes de ces commémorations qui ont félicité les enfants pour leur travail et leur implication dans le devoir de mémoire.



Les associations mobilisées pour le Téléthon - 29 et 30 novembre

De nombreuses associations de la commune ont organisé des animations au profit du Téléthon dont voici quelques temps forts.



Au fil des jours



Marché de Noël - 8 décembre
Voir article p. 7.



Repas de fin d'année du Club Bel Automne - 17 décembre

À l'occasion du repas de fin d'année du Club Bel Automne, M. le Maire a remis à Mesdames Chiffre et Daude la médaille communale du mérite afin de récompenser 10 ans d'engagement en tant que présidente et vice-présidente du Club Bel Automne, une association qui organise des rencontres hebdomadaires où les participants peuvent se retrouver pour jouer à des jeux de société, marcher, échanger.



Exposition de LEGO par Limouzibricks - 14 décembre
Voir article p. 14.



Cérémonie d'anniversaire en l'honneur de M. Joseph Sicard - 4 janvier

Habitant de la commune né en 1922, il a fêté en 2024 ses 102 ans. Il était lors de la Seconde Guerre Mondiale ouvrier agricole sous une fausse identité pour résister au recrutement forcé du Service du Travail Obligatoire durant l'occupation par l'Allemagne nazie.

Il a longtemps été visiteur médical et vit toujours à son domicile à Saint-Just, très entouré de sa famille en particulier de sa fille, habitante de la commune.



Cérémonie des vœux - 9 janvier

La traditionnelle cérémonie s'est déroulée à l'Espace Loup pour une présentation conviviale des vœux pour la nouvelle année ainsi que des projets en cours dans la commune. L'événement a été marqué cette année par l'intervention de la chorale Just en Chœur qui a introduit la soirée en musique.



Repas des aînés - 12 janvier
Comme chaque année, un repas ou un colis était proposé aux personnes de 70 ans et plus. Le repas a eu lieu à la salle des fêtes avec une animation musicale.



Vœux au personnel - 29 janvier

Vœux au personnel : Le Maire et les élus ont réuni les agents de la commune lors d'un moment convivial pour leur présenter leurs vœux pour la nouvelle année.



Agenda

MARS

- **Samedi 15 mars :**
Espace Loup – Boum des 2000 Pattes
- **Vendredi 28 mars :**
Espace Loup – Auditions du Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse



AVRIL

- **Dimanche 13 avril :**
Chasse aux œufs des 2000 Pattes
- **Jedi 17 avril :**
Espace Loup – Concert de la chorale Just en Chœur



JUIN

- **14 juin :**
Espace Loup – Galas de Passion Danse



À votre service



ACTUALITÉS DE LA MAISON DES MARTELOIS

■ L'identité numérique certifiée

Aujourd'hui, certaines démarches ne peuvent être dématérialisées en raison de leur sensibilité. La certification de l'identité numérique France Identité a pour objectif de fournir un niveau de garantie répondant aux exigences de sécurité les plus fortes qui permettront la création de nouveaux services en ligne.

Il est possible de faire certifier son identité numérique auprès du service de délivrance des titres d'identité et de voyage de la Maison des Martellois.

Il faudra au préalable :

1. Créer votre identité numérique France Identité ;
2. Initier une demande de certification de votre identité numérique depuis votre application France Identité ;
3. Confirmer votre adresse e-mail, saisir votre code personnel, puis effectuer une lecture de votre carte d'identité en NFC, l'application génère un QR code.
4. Prendre rendez-vous à la Maison des Martellois au **05 55 09 28 14**
5. Vous rendre sur place avec votre carte d'identité électronique, votre téléphone et le QR code associé à votre demande.
6. Dans les 48h après votre passage, vous serez notifié par e-mail et dans votre application du résultat de votre demande de certification.

A noter : cette démarche est uniquement possible si vous êtes détenteurs d'une carte d'identité électronique (nouveau format édité à partir de 2021).



■ Signature d'une charte France Services

Jeudi 12 septembre 2024, la Maison des Martellois accueillait la signature d'une charte entre Guid'Asso et l'ensemble des Maisons France Services de la Haute-Vienne. Les Maisons France Services de Haute-Vienne sont ainsi devenues des points d'accueil et d'orientation, d'information et d'accompagnement pour les associations.

■ Nouvelle permanence de la gendarmerie

La gendarmerie de Boisseuil assure depuis le 22 novembre 2024 des permanences d'écoute à la Maison des Martellois, les vendredi après-midi des semaines impaires.

Les gendarmes se tiennent à la disposition du public qui peut venir les rencontrer sans rendez-vous, pour aborder les sujets qu'ils souhaitent : voisins vigilants, dépôts de plaintes, renseignements, etc...

Les prochaines permanences auront lieu aux dates suivantes : le **28/02/2025**, les **14 et 28/03/2025**, les **11 et 25/04/2025** et le **09/05/2025**.

Renseignements au **05 55 58 88 71**.

■ Louer un bureau ou une salle de réunion

Deux bureaux individuels ainsi qu'une salle de réunion de 12 places peuvent être loués par des particuliers, entreprises, associations... L'espace dispose d'une porte d'entrée et de sanitaires indépendants.

Espace de coworking		Tarifs location	
		SALLE DE REUNION (12 places)	
	Demi-journée	60 €	
	Journée	100 €	
		Cauton 500 €	
		BUREAU INDIVIDUEL	
	2 heures	10 €	
	Demi-journée	15 €	
	Journée	25 €	
	1jour/semaine	100 €/mois	

Maison des Martellois

Place Wolinski

Ouvertures :

mardi et jeudi : 9h-12h et 14h-17h
mercredi : en continu de 9h à 17h
vendredi : 9h-12h et 14h-17h30
samedi : 9h30-12h

Contact :

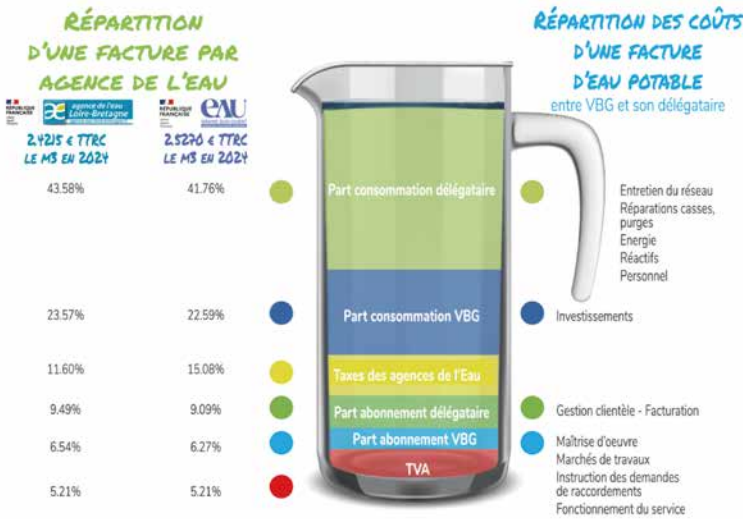
05 55 58 88 71
05 55 09 28 14 (ligne dédiée aux titres d'identité)

Les Services :

- Maison France Services
- Demandes de Cartes Nationales d'Identité et de Passeports (sur RDV)
- Agence Postale communale
- Bibliothèque
- Accompagnement numérique
- Salle de réunion équipée
- Bureaux à la location
- Tiers Lieu géré par l'association Just A Côté

RAPPORT SUR LA CONSOMMATION DE L'EAU DANS LA COMMUNE

Le Syndicat des Eaux Vienne-Brance-Gorre (VBG) édite un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable. Voici quelques chiffres en images extraits de la synthèse des dernières données reçues en 2024 sur l'année 2023 :



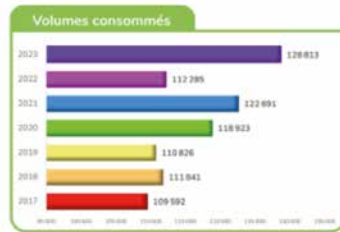
ZONE DE DISTRIBUTION : LANAUD	
Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 Eau de bonne qualité.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 65 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 5,52 mg/L Valeur maxi : 8,3 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 174 Valeur maxi : 0 microgramme/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 8,89 °f Valeur maxi : 10,4 °f

Chiffres 2023



SAINT-JUST-LE-MARTEL



RELAIS PETITE ENFANCE

Pour rappel, depuis le début de l'année 2024, la commune de Saint-Just-le-Martel a opté pour une mutualisation du service avec la commune de Saint-Priest-Taurion.

Pour toute demande, vous pouvez consulter la page du RPE de Saint-Priest-Taurion ou prendre contact au **05 55 04 10 29** ou à l'adresse rpe@saintpriesttaurion.fr



API : UN BILAN ENCOURAGEANT POUR LA SUPÉRETTE



Depuis son installation en février 2024, la supérette API située sur le parking avenue du général de Gaulle a rencontré un franc succès auprès des Martellois.

Cette supérette autonome propose un grand choix de produits essentiels au même prix qu'en supermarché, une solution pratique au quotidien.

Si un grand nombre d'habitants l'ont déjà adoptée et que la fréquentation est encore en hausse, le service pourrait devenir rentable avec un panier moyen autour de 10 €, il se situe aujourd'hui à environ 9 €.

L'application Api Ma Supérette vous permet de créer un compte afin d'ouvrir la porte et de régler vos achats, mais il est également possible de créer un compte et de commander une carte en vous rendant sur le site api-masuperette.fr. En cas de difficulté, vous pouvez vous adresser à la personne présente chaque jour, ou bien vous faire accompagner à la Maison des Martellois muni de votre smartphone.

RAPPEL : « CANTINE À 1€ » ET TARIFICATION MODULÉE

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Depuis le 1^{er} avril 2021, l'ensemble des communes éligibles à la **DSR Péréquation** peuvent bénéficier de l'aide, et l'**État s'engage sur 3 ans** au travers de la signature d'une convention avec la collectivité.

Pour les collectivités mettant en place la « cantine à 1€ » depuis le 1^{er} août 2022, le tarif social d'1€ maximum, permettant de recevoir l'aide de l'État de 3€, doit être attribué aux familles dont le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales est inférieur ou égal à 1 000€.

La mairie de Saint-Just-le-Martel a mis en place dès septembre 2023 une tarification modulée en fonction des ressources.

Pensez à en faire la demande si vous êtes concerné.



Flashez pour
retrouver le guide !

Horaires d'ouverture de la mairie

Accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 17h,
Le samedi des semaines impaires de 9h à 12h.

☎ 05 55 09 20 19 ✉ mairie@saintjustlemartel.fr 🌐 saintjustlemartel.fr